

des pêcheurs de tirer le plus grand parti possible de cette mesure législative lorsqu'ils ont besoin de prêts pour améliorer leur outillage. Je reste stupéfait devant le petit nombre de prêts consentis au fil des ans en vertu de cette loi. J'aimerais bien que le ministre, en terminant le débat, nous dise pourquoi les pêcheurs, de certaines provinces surtout, semblaient si peu disposés à recourir à cette loi pour obtenir de l'aide.

En terminant, je tiens encore une fois à déplorer la hausse de l'intérêt maximum actuel de 5 p. 100. Durant toute la dernière session, le gouvernement s'en est tenu à cette même ligne de conduite dans le cas de toutes les nouvelles mesures comportant des prêts. Ce n'est pas de cette façon que l'on allégera le fardeau des gens qui demandent de l'aide et dont la situation est désespérée.

M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, les modifications proposées, en ce qui concerne la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, sont sûrement dans l'intérêt de toute l'industrie de la pêche au Canada. Des députés ont tenté, au cours du débat, d'imputer des motifs d'intérêt provincial au ministre des Pêcheries (M. Davis). Des déductions de ce genre n'ont pas leur raison d'être, je pense, à la Chambre des communes.

Comme le ministre vient de la Colombie-Britannique, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a insinué hier, à tort, qu'il avait d'une façon ou d'une autre lésé les intérêts de la grande province de Terre-Neuve et de certaines autres provinces. Une telle allégation est indigne de notre assemblée. On a cherché à détourner l'attention de la Chambre du bien-fondé du bill à l'étude. C'est un excellent bill qui, en accordant aux pêcheurs des crédits considérables, leur aidera à construire de nouveaux navires, à mieux les équiper et à obtenir un meilleur rendement où que leurs opérations les portent.

Les sociétés de crédit se multiplient. Le taux d'intérêt devient plus flexible et plus raisonnable. Si le député de Saint-Jean Est était un peu frotté d'économie politique, il est certain qu'il se réjouirait du changement. Les raisons pour lesquelles on accorde des prêts sont plus nombreuses que jamais. Le ministre, qui n'a pas besoin d'avocat puisqu'il s'acquitte bien de ses fonctions, a demandé à l'opposition de commenter la nouvelle limite touchant le montant total des prêts accordés aux pêcheurs. Au lieu de propositions constructives, on nous a servi une diatribe sans preuve à l'appui. Le ministre a signalé qu'en 1955 la limite était de \$4,000 et qu'en 1965 elle était de \$10,000. Il a mentionné que la somme

de \$25,000 serait peut-être une nouvelle limite réaliste et il a demandé à l'opposition de lui soumettre des idées constructives de changement dans ce domaine. Qu'avons-nous obtenu? Un vide total de pensées constructives.

M. McGrath: Le projet de loi n'est bon que pour la Colombie-Britannique.

M. Perrault: Encore une fois, l'honorable représentant veut semer la division. Il est heureux que nous ayons le hansom, car il y a quelques années, le député qui était alors l'adjoint de l'un des ministres, a fait un discours dans cette enceinte. C'était le 12 mai 1961. Cependant, le règlement fondamental était alors différent lorsque ce critique conservateur qui ne mâchait pas ses mots siégeait à l'arrière-ban et appuyait le gouvernement conservateur. Voici ce qu'il a déclaré alors. Je cite la page 4910 du hansom:

Je sais que ceux qui traitent de cette question ont tendance à généraliser et à trop simplifier. J'espère donc que je ne généraliserai pas trop cet après-midi; j'essaierai de ne pas oublier que je n'ai vraiment aucune connaissance scientifique sur cette question fort complexe.

Il disait alors la vérité, monsieur l'Orateur. C'est en effet une question complexe à laquelle aucun Canadien ne peut rester indifférent, qu'il habite la Colombie-Britannique, les Prairies ou les Maritimes, car nous formons un pays uni.

J'ose croire que le député se préoccupe des problèmes qui assaillent la Colombie-Britannique autant que nous, en Colombie-Britannique, nous nous préoccupons de l'avenir des provinces Maritimes. A une période antérieure de sa carrière politique, il semblait faire preuve de plus de franchise.

La faiblesse véritable de l'industrie du poisson salé de notre pays se traduit vraiment dans le fait que nos débouchés pour ce produit dépendent des réserves ou des approvisionnements des marchés européens. C'est un fait connu que la plupart des marchés européens sont approvisionnés généralement par leurs propres flottes subventionnées qui pêchent la plupart du temps en eaux canadiennes.

C'est un fait avéré. Rien n'a changé. Mais le même député qui, en 1961, nous a dit qu'il ne fallait pas trop simplifier le problème demande maintenant au ministre des Pêcheries d'aplanir par des solutions immédiates, les difficultés des pêcheurs de Terre-Neuve. Il savait en 1961 alors qu'il défendait son gouvernement que c'était impossible, qu'il s'agissait d'un des domaines critiques.

L'autre jour, le député de Saint-Jean-Est a accusé des collègues de ne rien savoir sur Terre-Neuve. «Vous n'y êtes jamais allés» a-t-il dit. Monsieur l'Orateur, j'ai toujours voulu aller à Terre-Neuve. J'y vais le mois